

**RAPPORT DE LA COMMISSION THÉMATIQUE DES SYSTÈMES D'INFORMATION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret
accordant au Conseil d'Etat un crédit d'investissement de CHF 8'652'000.- pour financer la
modernisation du système d'information de gestion RH du personnel pédagogique et de
l'outil de recensement scolaire du département en charge de la formation**

1. PRÉAMBULE

La Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) s'est réunie le mardi 13 janvier 2026 à la salle du Bicentenaire, pl. du Château 6 à Lausanne, pour traiter de cet objet.

Elle était composée de Mmes et MM. Maurice Gay (président et rapporteur), Claire Attinger Doepper, Céline Baux, Michael Demont, Carole Dubois, Olivier Gfeller, Yann Glayre, Claude Nicole Grin, Didier Lohri, Laurent Miéville, Charles Monod, Alexandre Rydlo, Théophile Schenker, Michael Wyssa, Regula Zellweger.

Excusé-es : Vincent Jaques (remplacé par C. Attinger Doepper), Valérie Zonca (remplacée par C. Grin).

M. Frédéric Borloz, chef du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), a participé à la séance ; il était accompagné de Mme Laure Dessemontet, directrice de la direction de l'évaluation et de la planification de l'éducation (DEPE) et de MM. Jean-François Theubet, directeur général adjoint à la DGEO en charge des systèmes d'information, des finances et de l'organisation, Olivier Cavin, responsable de l'office du personnel enseignant (OPES), Pedro Coelho, directeur général adjoint de la DGEP et Patrick Amaru, directeur général de la DGNSI.

M. Yvan Cornu, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance et contribué à la rédaction de ce rapport de commission.

2. POSITION DU CONSEIL D'ÉTAT

Lors de sa séance du 13 janvier 2026, la CTSI a examiné le présent EMPD (25_LEG_151) ainsi que l'EMPD (25_LEG_85) sollicitant un crédit de 5'409'000 frs pour financer la digitalisation des échanges école-famille et la sécurisation du système d'information de la DGEO. La présente intervention du conseiller d'État sert d'introduction aux deux objets.

Pour le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF), il est important d'aller de l'avant sur des projets informatiques en gestation depuis le début de la législature. Aujourd'hui, le DEF travaille avec certains outils informatiques qui sont quelque peu obsolètes et qui contraignent encore l'administration à accomplir de nombreuses tâches manuelles, alors même qu'elles pourraient être automatisées ou améliorées dans le cadre d'un dispositif plus moderne.

Il existe par ailleurs une volonté affirmée d'accompagner le développement numérique des prestations et des processus de travail, afin de gagner en efficacité ; pour être un peu meilleur à tous les niveaux.

Le DEF présente une vision globale en adéquation avec le programme de législature, articulée autour de deux axes principaux : la souveraineté numérique, avec une attention particulière portée à la protection des données, et la transition numérique, visant à adapter les outils et les pratiques afin de gagner en modernité, en rapidité et en efficacité.

La stratégie consiste notamment à remplacer les outils dès lors qu'ils deviennent obsolètes. Le DEF a en effet rencontré des difficultés avec certains logiciels acquis auprès de prestataires externes, pour lesquels il n'était plus possible d'assurer les mises à jour ou la maintenance nécessaires. Il est possible de mettre en place des solutions flexibles, développées en cohérence avec les standards et pratiques en vigueur à l'État de Vaud. Ces choix répondent également à des exigences évidentes en matière de sécurité, notamment au regard de la protection, de la compatibilité et du transfert des nombreuses données concernées.

Le DEF compte aujourd'hui près de 18'000 collaboratrices et collaborateurs. Dans des organisations de cette taille, les enjeux de sécurité informatique sont primordiaux. Lorsqu'un dysfonctionnement survient, ses conséquences touchent un grand nombre de personnes, tant au sein des services que, indirectement, au sein de la population. Le conseiller d'État partage ces constats et conclut en relevant qu'il a rarement observé, dans des organisations comptant plusieurs milliers d'utilisatrices et utilisateurs, un niveau de fiabilité informatique aussi élevé que celui de l'État de Vaud.

Modernisation du système d'information de gestion RH du personnel pédagogique

Ce deuxième EMPD concerne le domaine des ressources humaines et vise à répondre à l'obsolescence des outils actuellement utilisés par le département (DEF). La gestion RH repose aujourd'hui sur un travail considérable assuré par de nombreuses personnes qui s'occupent des régions, notamment pour le traitement des salaires et le suivi administratif du personnel. Les équipes fonctionnent en permanence à flux tendu : la moindre absence complique fortement l'organisation et la continuité des tâches. La gestion de près de 15'000 enseignantes et enseignants implique un volume très important d'informations et d'opérations (engagements, renouvellements, fins et adaptations de contrats, modifications diverses), dont une part significative est encore traitée manuellement.

La mise en place d'un outil adapté permettra de moderniser ces processus, de les rendre plus fiables et mieux adaptés aux exigences actuelles, sans viser une complexité excessive, mais en répondant à un besoin opérationnel essentiel.

Par ailleurs, les spécificités propres à l'enseignement, telles que l'organisation en périodes, la gestion des vacances ou les modalités particulières du temps de travail, nécessitent des solutions sur mesure, qui ne peuvent être simplement calquées sur des modèles existant dans d'autres secteurs.

Il est par ailleurs brièvement relevé que l'outil de recensement scolaire, bien qu'il ne constitue qu'une petite partie du présent EMPD, doit également être remplacé. Cet outil repose en effet sur des développements datant des années 1990, réalisés sous Access, et présente le même niveau d'obsolescence. Le montant nécessaire étant trop limité pour faire l'objet d'un EMPD distinct, il est intégré au présent projet. Cet outil répond en outre à une obligation fédérale, puisqu'il sert de base aux statistiques et rapports sur l'éducation transmis à l'Office fédéral de la statistique.

Prochaine étape sur la gestion des gymnases et établissements de formation

Dans une prochaine étape, un EMPD de la DGEP portera sur la numérisation et la gestion des gymnases et autres établissements de formation. Ce projet visera également l'adaptation et la modernisation des outils existants, répondant à un besoin avéré de solutions centralisées et d'une gestion plus efficace.

Le DEF se trouve dans une configuration très ancienne, justifiant le renouvellement et l'adaptation des outils. Si les montants demandés peuvent sembler importants, ils restent raisonnables au regard des enjeux, de la taille du département et des améliorations significatives attendues grâce à ces investissements. Le conseiller d'État souligne brièvement que les coûts sont effectivement conséquents, ils sont toutefois largement compensés, à hauteur de 82%, ce qui inclut notamment les ETP prévus pour ce projet. Ce taux de compensation est donc relativement élevé.

Sur le plan informatique, le directeur général de la DGNSI confirme qu'une part importante de ces EMPD vise à traiter l'obsolescence de plusieurs outils devenus vétustes, utilisant parfois des technologies comme Access, adaptées aux PME mais peu appropriées pour des organisations de grande taille.

Le Secrétariat général du DEF précise la raison pour laquelle plusieurs EMPD du département sont présentés simultanément. Ces projets sont en effet étroitement liés : sans les données de gestion fournies par la DGEP, le paiement des enseignant-es ne pourrait pas être correctement assuré, de même que les informations doivent être partagées avec la DGEO. Le DEF présente donc, en toute transparence, une demande de financement conséquente auprès du Grand Conseil, mais les projets sont coordonnés et interdépendants.

3. DISCUSSION GÉNÉRALE ET EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EMPD

Nouveau projet spécifique qui concerne la modernisation du SI de gestion RH du personnel pédagogique

Un commissaire note que des crédits additionnels ont déjà été accordés pour des projets informatiques du DEF. Il fait en particulier référence au projet GIS-FP (gestion informatisée scolaire pour la formation professionnelle). Avec ces attributions supplémentaires, le Cockpit (tableau de suivi des projets informatiques) ne permet plus d'identifier le montant initial de l'investissement, les indicateurs financiers reviennent en vert. Selon le commissaire, la transparence et le suivi des comptes annuels n'est pas garantie : les rallonges et crédits additionnels font que les dépassements informatiques n'apparaissent jamais.

Le commissaire relève que la transversalité connaît certaines limites, ce qui pose problème. Dès lors, il est demandé de préciser si le présent EMPD correspond à un crédit complémentaire pour poursuivre un projet précédent ou au développement d'un nouveau projet informatique.

Le directeur général adjoint de la DGEP précise que le présent EMPD (25_LEG_151) n'est absolument pas lié à l'EMPD GIS-FP, qui est bouclé et en production. Le projet actuel concerne exclusivement la partie RH de l'ensemble du département, en lien avec le projet de gestion des ressources humaines. Il indique qu'il y a probablement eu une confusion sur les objets.

De son côté, le directeur général de la DGNSI avait compris qu'il s'agissait d'une référence au SIRH, le changement du moteur de paie, car une extension du SIRH pour la partie pédagogique aurait pu être envisagée. Il est mentionné dans le présent EMPD que des analyses ont été menées pour définir la meilleure approche. Il a été décidé de lancer un projet nouveau, intégré au SIRH et au moteur de paie, mais entièrement indépendant des outils historiques de la DGEO et de la DGEP.

Point 1.2.4 de l'EMPD : Historique des systèmes d'information

Une commissaire demande si l'application Gestion des remplaçants, interface web utilisée pour les inscriptions et l'engagement de remplaçants, est uniquement utilisée dans les gymnases et non à la DGEO.

Il lui est répondu qu'à la DGEO, les remplacements doivent en principe être assurés le jour même, voire dans l'heure. Une plateforme existe déjà, permettant aux personnes intéressées de s'inscrire en ligne et de déposer les documents nécessaires. Celle-ci constitue une base de données, notamment composée d'étudiant·es et de personnes en formation à la HEP, pouvant être sollicités pour des remplacements. Cette interface est intégrée dans l'outil LAGAPEO utilisé par la DGEO, ce qui permet ensuite de gérer automatiquement certains processus, par exemple de mettre des notes.

Dans les gymnases, en revanche, la situation est différente : faute de solution web équivalente, une application Access a été maintenue. Le projet prévoit donc également le développement d'une solution Web adaptée pour les gymnases.

4. VOTES SUR L'EMPD (25_LEG_151) :

VOTE SUR LE PROJET DE DÉCRET

Art. 1 : adopté à l'unanimité

Art. 2 : adopté par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

Art. 3 : formule d'exécution : adopté tacitement

VOTE FINAL

Le projet de décret est adopté par 12 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions

ENTRÉE EN MATIÈRE SUR LE PROJET DE DÉCRET

À l'unanimité, la Commission thématique des systèmes d'information (CTSI) recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret.

*Le rapporteur :
(Signé) Maurice Gay*

Nyon, le 26 mars 2026